



**MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ,
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**



**OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

INDICATEURS NATIONAUX DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE

SOMMAIRE

MOT DE MADAME LA MINISTRE	2
INTRODUCTION	4
I- FONDEMENTS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES	5
1.1- FONDEMENTS CONCEPTUELS	5
1.2- FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES	7
II- FONDEMENTS STRATÉGIQUES DE L'ÉLABORATION DES INDICATEURS...	7
III- PRÉSENTATION DES INDICATEURS NATIONAUX DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE	8
3.1- LISTE DES INDICATEURS DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE	8
3.2- FICHES INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE	18
3.3- FICHES INDICATEURS DE SOLIDARITÉ	43
CONCLUSION	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Les indicateurs de cohésion sociale	18
Tableau 2: Les indicateurs de solidarité	43

MOT DE MADAME LA MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Après près de deux décennies de crises militaro-politiques et sociales qui ont affecté les conditions de vie des populations et les relations entre les communautés, la Côte d'Ivoire s'est à nouveau engagée dans le processus de consolidation de la paix, condition nécessaire pour un développement durable. En effet, dès son accession à la magistrature suprême, Son Excellence Alassane Ouattara, Président de la République,

a fait du renforcement de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix une priorité. Ainsi, plusieurs actions entreprises par le Gouvernement ont permis d'obtenir des résultats importants dont l'indemnisation de milliers de victimes de la crise post-électorale, le retour de la quasi-totalité des exilés de la crise post-électorale, la démobilisation et l'insertion des ex-combattants, l'amélioration des conditions de vie des populations avec le développement des services sociaux de base (santé, éducation, accès à l'eau potable), l'amélioration du revenu des fonctionnaires avec le paiement des effets financiers du déblocage des salaires, etc.

Malgré ces acquis, le niveau de la cohésion sociale reste diversement apprécié par nos concitoyens. Cette situation pourrait se comprendre par le fait qu'il s'agit ici d'apprécier les valeurs que sont la solidarité et la cohésion sociale. En effet, comment suivre et évaluer objectivement ces deux valeurs sociales ? Telle est l'équation à résoudre afin de permettre à l'État, aux partenaires techniques et aux différents acteurs de mieux orienter leurs actions pour plus d'efficacité. Pour y parvenir, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale (OSCS), organe de veille et d'alerte du Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté, au regard de sa mission de définition et d'actualisation des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale, se devait de résoudre cette équation. Cela est désormais chose faite depuis le 12 juin 2019 avec l'adoption, par le Gouvernement en Conseil des Ministres, des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale. Il s'agit de 151 indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale dont 114 de cohésion sociale et 37 de solidarité.

Cet aboutissement est le fruit d'une collaboration étroite entre Ministères techniques, agences du système des Nations Unies et organisations de la société civile. Ce livret a pour but de présenter les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale, tout en rappelant la démarche méthodologique et les fondements qui ont soutenu le processus de leur élaboration.

Pour renseigner ces indicateurs, l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale s'appuiera, pour certains indicateurs, sur les données produites périodiquement dans le cadre d'enquêtes nationales conduites par des structures techniques. Quant à ceux qui ne sont pas encore renseignés par des structures, ils feront l'objet d'études pilotées par l'OSCS en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS) ou pourront être introduits dans des études traditionnellement réalisées par certaines structures.

Une collaboration étroite avec les structures productrices de données est donc nécessaire pour l'efficacité du système d'information qui est ainsi mis en place.

Je voudrais dire spécialement merci à Monsieur Amadou GON COULIBALY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement dont le Cabinet a coordonné les derniers travaux interministériels sur les indicateurs nationaux élaborés.

L'adoption des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale permet à l'État de Côte d'Ivoire, avec à sa tête Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, de se doter d'outils de mesure et d'évaluation de l'état de la solidarité et de la cohésion sociale.

Mes remerciements vont également à l'endroit de tous les membres du Gouvernement dont les équipes se sont fortement impliquées dans la finalisation de ces outils. Merci à tous les partenaires, notamment à la Banque Africaine de Développement pour son soutien financier à travers le Programme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (PARICS), aux agences du système des Nations Unies, à toutes les structures étatiques et aux organisations de la société civile qui ont apporté leurs soutiens à l'élaboration de ces indicateurs.

Je souhaite que tous s'approprient cet instrument afin de nous permettre de suivre et évaluer objectivement l'état de la solidarité et de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

Professeur Mariatou KONE
Ministre de la Solidarité,
de la Cohésion Sociale
et de la Lutte contre la Pauvreté

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a été marquée depuis 2002, par des crises sociales et militaro-politiques, affectant les conditions de vie et les relations entre populations.

Tirant les leçons de ces événements et pour prévenir d'éventuelles crises, les autorités ivoiriennes ont décidé de mettre en place un mécanisme de veille et d'alerte précoce pour le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale. Ainsi fut créé l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion sociale (OSCS) par Décret n°62-2008 du 28 février 2008.

Au nombre des missions de l'Observatoire, figure l'élaboration des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale. Aussi l'efficacité de son action repose-t-elle, non seulement, sur l'existence d'un système d'information, mais aussi et surtout, sur des indicateurs pertinents dont le suivi permettra d'alerter les décideurs à temps sur les questions liées à la solidarité et à la cohésion sociale. Afin de rendre possible l'opérationnalisation et garantir la fiabilité de ce système de collecte d'informations, l'OSCS a entrepris la définition des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale.

Au terme d'un processus participatif et inclusif initié en 2017, 151 indicateurs ont été conçus dont 114 de cohésion sociale et 37 de solidarité. Ces indicateurs ont été élaborés sur la base de leur pertinence et de leur lien avec le renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale d'une part, et d'autre part, en tenant compte de la capacité à être renseignés par des ministères et/ou structures techniques qui disposent déjà des données relatives à ceux-ci.

Le présent livret définit la démarche, les fondements conceptuels, méthodologiques et stratégiques de l'élaboration des indicateurs et présente l'ensemble des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale adoptés par le Gouvernement le 12 juin 2019.

I- FONDEMENTS CONCEPTUELS ET MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre de l'élaboration des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale, les notions clés à savoir la solidarité, la cohésion sociale et les indicateurs ont été définies ainsi que l'approche méthodologique.

1.1. FONDEMENTS CONCEPTUELS

1.1.1. Solidarité

Du latin "*solidus*", entier, consistant, lien unissant entre eux, les débiteurs d'une somme, le mot « solidarité » selon le Larousse¹ désigne d'abord un fait : les maillons d'une même chaîne sont solidaires, dépendants les uns des autres. De ce point de vue, la solidarité ne se choisit pas. Les problèmes écologiques le montrent éloquentement : dans l'écosystème, tout est lié à tout.

Par extension, le mot « solidarité » s'applique à l'attitude responsable consistant à aider les personnes qui en ont le plus besoin. Les deux sens sont liés : le second suppose le premier. Le souci d'aider les plus démunis et les exclus de la société repose sur la conscience d'un lien réel, fondé dans l'humanité et dans la citoyenneté (Viévard, 2012).

Nous retenons la définition d'Émile Durkheim (1858-1917) pour qui la solidarité est une relation de responsabilité et d'interdépendance entre les membres d'un groupe qui entraîne également une obligation morale d'assistance et d'entraide mutuelle entre ceux-ci. Cette relation de solidarité est fondée sur la conscience qu'ont les individus d'avoir des intérêts en commun. Elle engage l'homme à se comporter comme s'il était directement concerné par les problèmes qui touchent l'un ou plusieurs des membres de son groupe car ces problèmes mettent l'avenir de ce groupe, et donc l'avenir de chacun, en péril.

1.1.2. La cohésion sociale

La notion de "cohésion sociale" désigne l'état d'une société, d'un groupe ou d'une organisation où la solidarité est forte et les liens sociaux intenses (Jenson, 1998).

Pour le Plan National de Développement, la cohésion sociale consiste à lutter

¹ Consulté en ligne url:<http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/solidarite/92488#gB2F7DLCUQq8gSA3.99>

contre «toutes les formes d'exclusion, de népotisme et de tribalisme, conjurer la méfiance et la marginalisation de certaines personnes et / ou couches sociales par des mesures de consolidation de la solidarité familiale et par une extension de la solidarité communautaire » (PND 2016-2020).

Cette définition de la cohésion sociale présente l'étroitesse des liens entre solidarité et cohésion sociale, la solidarité étant un facteur de renforcement de la cohésion sociale.

1.1.3 . La notion d'indicateur

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 1993), la notion d'indicateur renvoie à un paramètre ou une valeur dérivée de paramètres donnant des informations sur un phénomène. C'est aussi un élément observable constituant le signe, la trace de la présence d'un phénomène, et permettant la mesure du niveau ou de l'évolution de ce phénomène. C'est donc une information factuelle et concrète (pas toujours systématiquement chiffrée) qui renseigne sur un état ou une évolution.

Par ailleurs, on distingue plusieurs types d'indicateurs dont les indicateurs stratégiques, d'activités, de moyens, d'alerte précoce, de qualité, etc.

La démarche d'élaboration des indicateurs de solidarité et de cohésion sociale a aussi nécessité une large revue des travaux en la matière. En ce qui concerne les indicateurs de solidarité, ceux conçus par Van Pevenage (2010) font une classification des formes de solidarité en distinguant d'une part les solidarités privées et, d'autre part, les solidarités publiques. Quant au Dictionnaire médical VIDAL (1994), il distingue les solidarités à divers niveaux: entre familles, ethnies, sectes, tontines et maçonneries.

Pour ce qui est de la Cohésion Sociale, François Dubet et Marie Duru-Bellat retiennent trois dimensions que sont le capital social, la confiance et la tolérance. Quant à Dicks (2012), il s'appuie sur la théorie de la cohésion sociale de Bernard (1999) dégageant ainsi cinq dimensions spécifiques (confiance, solidarité, participation politique, participation socioculturelle et relation sociale) et deux dimensions générales (formelles et substantielles) de la cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe, dans ses travaux, tient plutôt compte de tous les champs de la cohésion sociale en développant vingt indicateurs. Plusieurs structures, organisations nationales et internationales et des États

ont également abordé la thématique (PNCS, PND, Région Wallone, Nations Unies, UA, etc.).

Les indicateurs, en plus d'être des unités de mesure permettant d'apprécier l'évolution d'une situation/d'un phénomène, ou encore des traits observables de l'existence d'un phénomène, sont des instruments de travail pour tout observatoire, spécifiquement, pour l'OSCS. Les indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale ont été élaborés dans le but :

- d'apprécier objectivement l'évolution des valeurs de solidarité et de cohésion sociale dans la société ivoirienne ;
- d'apprécier les efforts de l'État en matière de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix ;
- d'orienter le Gouvernement dans ses efforts de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de la paix.

1.2. FONDEMENTS MÉTHODOLOGIQUES

À partir de la revue des travaux réalisés, l'élaboration des indicateurs a été fondée sur une analyse rétrospective et FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Cette analyse est partie d'une phase diagnostique situant les principaux enjeux, en passant par une phase pratique et de test permettant d'apprécier la pertinence actuelle de chaque indicateur pour aboutir à une phase finale de définition d'indicateurs, impliquant plusieurs acteurs nationaux.

Dans sa démarche, l'OSCS s'est basé sur différentes thématiques que sont : la santé, l'éducation, le foncier, l'environnement, les infrastructures économiques, la sécurité des biens et des personnes, la sécurité sociale, la culture et le cultuel, la justice et les droits de l'homme, l'emploi et le revenu, le logement, l'alimentation, la nutrition et le genre. Ces différentes thématiques couvrent en effet les différents aspects de la solidarité et de la cohésion sociale.

II- FONDEMENTS STRATÉGIQUES DE L'ÉLABORATION DES INDICATEURS

La démarche d'élaboration des indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale s'est appuyée sur les différents documents stratégiques et textes nationaux qui abordent de façon cohérente les aspects liés à la soli-

darité et à la cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Ce sont :

- le Plan National de Développement (PND) 2016-2020;
- la Stratégie Nationale de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS) 2016-2020;
- la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2014.

La prise en compte de ces documents, élaborés également à partir d'un diagnostic de la situation nationale, s'inscrit dans une dynamique de contextualisation et d'harmonisation des indicateurs reflétant les réalités sociales, culturelles, politiques et historiques de la nation ivoirienne.

III- PRÉSENTATION DES INDICATEURS NATIONAUX DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

Chacun des 151 indicateurs adoptés est rattaché à une sous-dimension qui elle-même est rattachée à une dimension.

Les dimensions sont les grandes composantes de la solidarité et de la cohésion sociale.

Au niveau de la cohésion sociale, sept dimensions ont été retenues :

- Défense et Sécurité;
- Justice et Droits humains;
- Légitimité;
- Diversité;
- Appartenance;
- Inclusion;
- Participation politique et citoyenne.

Au niveau de la solidarité, deux dimensions ont été mises en évidence :

- Solidarité publique ;
- Solidarité privée.

3.1- LISTE DES INDICATEURS DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

3.1.1- INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE PAR DIMENSION

Pour le domaine de la cohésion sociale, ce sont au total 114 indicateurs qui ont été élaborés. Ils sont rattachés à 22 sous-dimensions et à 07 dimensions.

3.1.1.1- DIMENSION : DÉFENSE/ SÉCURITÉ

- SOUS-DIMENSION : Sécurité Intérieure

- 1- Nombre de personnes ayant subi une atteinte à l'intégrité physique et psychique.
- 2- Niveau de criminalité.
- 3- Niveau de sentiment d'insécurité.
- 4- Indice général ivoirien de sécurité.
- 5- Distance moyenne couverte par un service de police et de gendarmerie.
- 6- Ratio policier par population.
- 7- Ratio gendarme par population.
- 8- Nombre d'agressions menées par les enfants en conflit avec la loi.

- SOUS-DIMENSION : Confiance dans les institutions de défense et de sécurité

- 9- Proportion des personnes ayant confiance dans les institutions de sécurité et de défense: Police / Gendarmerie / Armée.
- 10- Degré de participation des populations aux renseignements.
- 11- Nombre de mutineries.
- 12- Proportion de personnes victimes de violences commises par les agents des forces de défense et de sécurité.
- 13- Proportion de personnes victimes de violences, ayant porté plainte devant les services de défense et de sécurité.
- 14- Nombre d'incidents entre des membres de différents corps de défense et de sécurité.
- 15- Nombre d'incidents entre les populations et les institutions de sécurité et de défense.

3.1.1.2- DIMENSION : JUSTICE ET DROITS HUMAINS

- SOUS-DIMENSIONS : Droits humains

- 16- Nombre de personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG).
- 17- Durée moyenne des mesures privatives de liberté.

- 18- Proportion de personnes faisant l'objet de mesures privatives de liberté.
- 19- Surpopulation carcérale.
- 20- Proportion de détenus et ex-détenus ayant bénéficié de programmes de réinsertion socio-professionnelle.
- 21- Taux de décès dans les prisons.
- 22- Nombre de journalistes, de professionnels des médias ou d'entreprises ayant signalé des sanctions ou des pressions du pouvoir politique en raison de la publication d'informations.
- 23- Nombre de manifestations interdites par les autorités publiques.

- SOUS-DIMENSION : Justice

- 24- Proportion de dossiers traités dans les juridictions.
- 25- Temps moyen de traitement des dossiers judiciaires.
- 26- Ratio magistrat par habitant.
- 27- Proportion du budget du ministère en charge de la justice allouée à l'assistance judiciaire et juridique.
- 28- Proportion de justiciables ayant bénéficié de l'assistance judiciaire/ juridique.

3.1.1.3- DIMENSION : LÉGITIMITÉ

- SOUS-DIMENSION : Confiance dans les institutions

- 29- Nombre de dialogues engagés entre l'État et les travailleurs.
- 30- Proportion de la population ayant confiance dans le Gouvernement.
- 31- Proportion de recours enregistrés auprès des institutions de l'État ayant été traités.

- SOUS-DIMENSION : Confiance dans les formations politiques

- 32- Proportion de la population en âge de voter ayant adhéré à un parti politique.
- 33- Taux d'implantation des partis politiques.

- SOUS-DIMENSION : Confiance intercommunautaire

34- Proportion de personnes accordant une confiance aux membres d'une autre communauté.

- SOUS-DIMENSION : Confiance dans la société civile / Corporation

35- Nombre de contestations des leaders communautaires.

36- Proportion de la population ayant confiance dans les associations.

37- Proportion de la population ayant confiance dans les corporations.

3.1.1.4- DIMENSION : DIVERSITÉ

- SOUS-DIMENSION : Respect et tolérance

38- Nombre de conflits.

39- Nombre de conflits fonciers.

- SOUS-DIMENSION : Coopération et dialogue

40- Proportion de personnes disposées à recourir aux autorités traditionnelles pour régler leurs différends.

41- Nombre de litiges tranchés par les autorités traditionnelles.

42- Proportion de conflits réglés avec la participation des femmes ou des filles.

43- Proportion de déplacés internes retournés.

44- Proportion de réfugiés ivoiriens retournés.

3.1.1.5- DIMENSION : APPARTENANCE

- SOUS-DIMENSION : Valeurs communes

45- Niveau de respect à l'égard des aînés et des pairs.

46- Degré de conscience professionnelle.

47- Niveau de respect des biens publics.

48- Niveau de respect des civilités.

49- Niveau de respect des us et coutumes.

50- Niveau de respect des symboles et institutions de la République.

- SOUS-DIMENSION : Identité commune

- 51- Nombre d'actions en faveur de l'institution de langues nationales.
- 52- Niveau du sentiment d'appartenance au même pays.
- 53- Niveau de participation aux travaux d'intérêt public.
- 54- Proportion de la population favorable à l'adoption d'une langue nationale autre que sa langue maternelle.

3.1.1.6- DIMENSION : INCLUSION

- SOUS-DIMENSION : Accès à l'emploi

- 55- Taux d'emploi informel.
- 56- Taux d'emploi.
- 57- Taux de NEET (Not in Education, Employment or Training).

- SOUS-DIMENSION : Accès aux services de santé

- 58- Taux d'Accouchement assisté par un Personnel Qualifié (TAPQ).
- 59- Taux de couverture en CPN 1.
- 60- Taux de couverture en CPN 4.
- 61- Nombre de nouvelles infections à VIH.
- 62- Nombre de personnes PVVIH et qui reçoivent toujours leurs traitements (file active).
- 63- Couverture vaccinale par Antigène.
- 64- Nombre de personnes ayant accès à un centre de santé à moins de 5 km.
- 65- Niveau de satisfaction des populations par rapport à l'offre de santé.

- SOUS-DIMENSION : Accès aux moyens de production

- 66- Degré de satisfaction des populations par rapport aux conditions d'accès à la terre et aux plans d'eau.
- 67- Proportion d'agriculteurs ayant accès à des moyens de production moderne.
- 68- Ratio de la population agricole par rapport à la surface agricole utile.
- 69- Proportion de la population ayant accès au crédit.

- SOUS-DIMENSION : Réduction des vulnérabilités

- 70- Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté.
- 71- Nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles et sinistres.
- 72- Proportion de ressources allouées par l'Etat aux couches défavorisées.

- SOUS-DIMENSION : Accès aux services d'éducation pour tous

- 73- Taux d'achèvement du premier cycle.
- 74- Taux brut de scolarisation.
- 75- Taux d'alphabétisation.
- 76- Taux Brut d'Admission (TBA).
- 77- Taux d'achèvement des filles au primaire.
- 78- Indice de parité fille/garçon dans le secondaire.
- 79- Taux d'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage.
- 80- Taux d'élèves ayant accès à une école à moins de 3 kilomètres.
- 81- Nombre moyen d'élèves par classe.
- 82- Ratio enseignant/élèves.

- SOUS-DIMENSION : Positionnement des femmes

- 83- Proportion de lois discriminatoires ayant fait l'objet de révision.
- 84- Nombre de nouvelles lois visant à faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.
- 85- Proportion de femmes dans les sphères de décision.
- 86- Proportion de salariées femmes.
- 87- Proportion de femmes cadres.

- SOUS-DIMENSION : Accès à un cadre de vie décent

- 88- Proportion de personnes souffrant de nuisance sonore.
- 89- Proportion de ménages ayant accès aux installations d'assainissement améliorées.
- 90- Proportion de la population ayant accès à un logement décent.
- 91- Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable.
- 92- Taux d'accès à l'électricité.

- SOUS-DIMENSION : Gouvernance

- 93- Classement de l'indice de perception de la corruption de Transparency International.
- 94- Taux d'inflation annuel moyen.
- 95- Indice de Développement Humain (IDH).
- 96- Répartition des réseaux routiers.
- 97- Respect des calendriers électoraux.
- 98- Respect des règles de bonne conduite pendant les processus électoraux.
- 99- Proportion de villages de 500 habitants et plus électrifiés.
- 100- Proportion de forêts classées, de parcs et réserves illégalement occupés par les populations.
- 101- Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées à l'état civil.
- 102- Degré de satisfaction des populations par rapport à la gestion des ressources publiques.
- 103- Nombre de condamnations des cas de corruption dans le système judiciaire.
- 104- Nombre de cas de corruption rapportés par les citoyens aux institutions de bonne gouvernance.
- 105- Proportion de personnes ayant le sentiment que les nominations se font dans l'administration publique sur la base de l'appartenance ethnique et/ou politique.
- 106- Proportion de fonctionnaires et agents ayant le sentiment qu'il existe une discrimination dans l'octroi des primes dans l'administration publique.
- 107- Nombre de cadres et agents mis à l'écart du fonctionnement de l'Administration Publique.

3.1.1.7- DIMENSION : PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNE

- SOUS-DIMENSION : Participation politique

- 108- Proportion de femmes candidates aux élections.
- 109- Proportion de candidatures indépendantes enregistrées aux élections.
- 110- Proportion de formations politiques ayant pris part aux élections.

- SOUS-DIMENSION : Participation civique

- 111- Niveau d'engagement des leaders politiques dans les activités de cohésion sociale.
- 112- Taux de participation au scrutin.
- 113- Proportion de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais prescrits par la loi.
- 114- Proportion de la population agricole détenant un titre foncier et qui paye un impôt foncier sur la propriété.

3.1.2- INDICATEURS DE SOLIDARITÉ PAR DIMENSION

Pour le domaine de la solidarité, ce sont au total 37 indicateurs qui ont été élaborés. Ils sont rattachés à 08 sous-dimensions et 02 dimensions.

3.1.2.1- DIMENSION : SOLIDARITÉ PUBLIQUE

- SOUS-DIMENSION : Assurance sociale

- 1- Taux de couverture de la CMU (Couverture Maladie Universelle).
- 2- Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne.
- 3- Degré de satisfaction de personnes bénéficiant d'une assurance publique.
- 4- Taux d'accès des populations à un mécanisme de prévoyance sociale.

- SOUS-DIMENSION : Assistance sociale

- 5- Proportion du budget dévolue aux actions sociales.
- 6- Proportion des personnes en situation de handicap, diplômées ayant été insérées dans un emploi.
- 7- Proportion d'étudiants boursiers ou bénéficiant de secours financiers.
- 8- Proportion d'étudiants logés par l'État.
- 9- Proportion d'établissements scolaires disposant d'une cantine scolaire.
- 10- Nombre de pupilles de l'État.
- 11- Nombre de pupilles de la Nation.
- 12- Nombre de victimes de catastrophes assistées par l'État.

- 13- Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de filets sociaux.
- 14- Nombre d'indigents assistés par d'autres formes d'aides que les filets sociaux.
- 15- Nombre de victimes de conflits assistées par l'Etat.
- 16- Nombre de personnes rapatriées avec l'assistance de l'Etat.

- SOUS-DIMENSION : Législation protectrice

- 17- Nombre de lois visant à protéger les couches sociales vulnérables.
- 18- Nombre de textes juridiques visant à protéger les femmes.
- 19- Degré de satisfaction dans l'application des textes de lois protectrices des femmes et des couches vulnérables.

3.1.2.2- DIMENSION : SOLIDARITÉ PRIVÉE

- SOUS-DIMENSION : Solidarité familiale

- 20- Degré d'appréciation des rapports entre les membres de la famille.
- 21- Proportion de personnes âgées ne bénéficiant pas de l'assistance de leurs enfants.
- 22- Nombre de malades abandonnés dans les établissements sanitaires.
- 23- Proportion de ménages accueillant un parent n'appartenant pas à la famille restreinte.
- 24- Nombre d'enfants de la rue.
- 25- Nombre de filles mères (13 – 17 ans révolus) exclues ou abandonnées par leurs familles.
- 26- Proportion de la population carcérale affirmant avoir reçu des visites des membres de la famille.
- 27- Proportion de malades hospitalisés affirmant recevoir des visites de leurs familles.

- SOUS-DIMENSION : Solidarité Communautaire

- 28- Nombre de personnes bénéficiant d'appui communautaire.
- 29- Proportion d'évènements réunissant l'ensemble des communautés.
- 30- Proportion de la population urbaine active dans une association de ressortissants de leur village.

- SOUS-DIMENSION : Solidarité associative

31- Proportion de la population appartenant à une association.

- SOUS-DIMENSION : Solidarité corporatiste

32- Proportion de corps de métier ayant une mutuelle.

33- Proportion de travailleurs appartenant à un syndicat ou une mutuelle corporatiste.

34- Proportion de travailleurs à jour de leur cotisation syndicale.

35- Nombre de coopératives agricoles.

36- Proportion d'agriculteurs appartenant à une coopérative agricole.

- SOUS-DIMENSION : Responsabilité sociétale des entreprises

37- Proportion d'entreprises ayant réalisé des œuvres sociales.

3.2- FICHES INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE

Tableau 1: LES INDICATEURS DE COHÉSION SOCIALE

114 indicateurs - 22 sous-dimensions - 07 dimensions

DIMENSION : DÉFENSE/SÉCURITÉ	
Sous-dimension : SÉCURITÉ INTÉRIEURE	
Indicateur 1: Nombre de personnes ayant subi une atteinte à l'intégrité physique et psychique.	
Définition	C'est le total de victimes ayant subi une réduction de leur potentiel physique, psychosensoriel ou intellectuel.
Objectif	Réduire le nombre de cas d'atteinte à l'intégrité psychologique et physique.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 2 : Niveau de criminalité.	
Définition	C'est un niveau classé de 1-5 qui traduit l'appréciation que les services de police ont de l'ampleur de la criminalité et des délits dans le pays.
Objectif	Réduire le niveau de criminalité.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 3 : Niveau de sentiment d'insécurité.	
Définition	C'est le fait pour une personne de ressentir ou non des risques d'agressions dans sa zone de résidence.
Objectif	Renforcer le sentiment de sécurité des populations.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 4 : Indice général ivoirien de sécurité.	
Définition	C'est un indicateur composite qui tient compte du niveau général de sécurité dans le pays.
Objectif	Améliorer l'environnement sécuritaire.
Méthode de calcul	Echelle de valeur de 1 à 5.

Indicateur 5: Distance moyenne couverte par un service de police et de gendarmerie.	
Définition	Elle mesure le rayon moyen de la zone de couverture d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie.
Objectif	Rapprocher les services de sécurité intérieure des populations.
Méthode de calcul	Somme des superficies couvertes par les services de police ou de gendarmerie/ nombre de services de police ou de gendarmerie.
Indicateur 6 : Ratio policier par population.	
Définition	C'est le nombre de policiers pour une population de 1000 habitants. Il sert à mesurer la capacité de réaction des services de police par rapport aux effectifs dont ils disposent au regard de la population à servir.
Objectif	Améliorer le ratio policier par habitant.
Méthode de calcul	Nombre de policiers / Nombre total d'habitants X 1000.
Indicateur 7 : Ratio gendarme par population.	
Définition	C'est le nombre de gendarmes pour une population de 1000 habitants. Il sert à mesurer la capacité de réaction des services de gendarmerie par rapport aux effectifs dont ils disposent au regard du nombre d'habitants à servir.
Objectif	Améliorer le ratio gendarme par habitant.
Méthode de calcul	Nombre de Gendarmes / Nombre total d'habitants X 1000.
Indicateur 8 : Nombre d'agressions menées par les enfants en conflit avec la loi.	
Définition	C'est tout type d'agression et de criminalité perpétré par les enfants en conflit avec la loi.
Objectif	Réduire le niveau de criminalité et de délit en lien avec les enfants en conflit avec la loi.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Sous-dimension : CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ	
Indicateur 9 : Proportion des personnes ayant confiance dans les institutions de sécurité et de défense: Police/Gendarmerie/Armée.	
Définition	C'est la part de la population qui affirme faire confiance aux services de police, de gendarmerie et à l'armée pour assurer la sécurité et la défense de la nation.
Objectif	Renforcer la confiance des populations dans les services de sécurité et de l'armée.
Méthode de calcul	Nombre d'enquêtés affirmant faire confiance aux institutions de défense et de sécurité/Nombre total des enquêtés X 100
Indicateur 10 : Degré de participation des populations aux renseignements.	
Définition	C'est le degré de coopération des populations au renseignement militaire et aux enquêtes policières à travers des informations pouvant aider les forces de défense et de sécurité à l'anticipation de menaces ou à l'aboutissement de procédures.
Objectifs	- Aider à l'anticipation d'actes criminels ou à l'aboutissement d'enquêtes ; - Améliorer les rapports populations-Forces de Défense et de Sécurité.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 11 : Nombre de mutineries.	
Définition	C'est la somme de toutes les formes de soulèvements et de protestations des forces de défense et de sécurité contre leur hiérarchie.
Objectif	Renforcer la discipline et l'union des forces de défense et de sécurité.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 12 : Proportion de personnes victimes de violences commises par les agents des forces de défense et de sécurité.	
Définition	C'est la part de personnes (homme/femme et fille/garçon) victimes de violences commises par les agents des forces de défense et de sécurité parmi les victimes de violences. Il concerne les abus des forces de l'ordre.
Objectif	Réduire le nombre de cas de violences commises par les agents des forces de défense et de sécurité.
Méthode de calcul	Nombre de victimes de violences commises par les forces de l'ordre / Nombre total de victimes de violences X 100.

Indicateur 13 : Proportion de personnes victimes de violences ayant porté plainte devant les services de défense et de sécurité.	
Définition	C'est la part des victimes ou parents de victimes qui portent plainte devant les services de défense et de sécurité.
Objectif	Renforcer l'utilisation des services de défense et de sécurité.
Méthode de calcul	Nombre de plaintes / Nombre total de cas de violence enregistrés X 100.
Indicateur 14 : Nombre d'incidents entre des membres de différents corps de défense et de sécurité.	
Définition	Ce sont les affrontements opposant des membres de différents corps des forces de défense et de sécurité.
Objectif	Renforcer la coopération et la cohésion entre les différents corps et préserver la paix sociale.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 15 : Nombre d'incidents entre les populations et les institutions de sécurité et de défense.	
Définition	C'est le total des affrontements ayant opposé des forces de défense et de sécurité aux populations.
Objectif	Renforcer le lien armée-nation.
Méthode de calcul	Dénombrement.
DIMENSION : JUSTICE ET DROITS HUMAINS	
Sous-dimension : DROITS HUMAINS	
Indicateur 16 : Nombre de personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG).	
Définition	C'est le total de personnes ayant subi une violence du fait de leur genre.
Objectif	Réduire les violences basées sur le genre.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 17 : Durée moyenne des mesures privatives de liberté.	
Définition	C'est la durée moyenne que les individus passent dans le cadre des mesures privatives de liberté.
Objectif	Réduire les abus et violations systématiques des Droits Humains relatifs à la durée de la garde à vue et de la détention préventive dans la chaîne pénale.
Méthode de calcul	Moyenne des durées passées en garde à vue et en détention préventive.

Indicateur 18 : Proportion de personnes faisant l'objet de mesures privatives de liberté.	
Définition	C'est la part de la population carcérale faisant l'objet de mesures privatives de liberté.
Objectif	Réduire les abus et violations systématiques des Droits de l'Homme qui surviennent lors de la garde à vue et de la détention préventive dans la chaîne pénale.
Méthode de calcul	Nombre de prévenus / Nombre total de détenus X 100.
Indicateur 19 : Surpopulation carcérale.	
Définition	C'est le total des personnes détenues dans les prisons en rapport avec les capacités d'accueil.
Objectif	Améliorer les conditions de détention dans les prisons.
Méthode de calcul	Nombre de détenus / Nombre de places de la prison X 100 \Leftrightarrow Nombre de détenus par 3m ² .
Indicateur 20 : Proportion de détenus et ex-détenus ayant bénéficié de réinsertion socio-professionnelle.	
Définition	C'est la part de détenus et ex-détenus ayant bénéficié d'un programme de réinsertion socio-professionnelle.
Objectif	Prévenir la récidive, faciliter la resocialisation et désengorger les prisons.
Méthode de calcul	Nombre de détenus et ex-détenus ayant bénéficié de programme / Population séjournant ou ayant séjourné en milieu carcéral au cours de l'année n X 100.
Indicateur 21 : Taux de décès dans les prisons.	
Définition	C'est la proportion de détenus décédés.
Objectif	Améliorer les conditions de détention.
Méthode de calcul	Nombre de décès dans les prisons / Population carcérale X 100.
Indicateur 22 : Nombre de journalistes, de professionnels des médias ou d'entreprises ayant signalé des sanctions ou des pressions du pouvoir politique en raison de la publication d'informations.	
Définition	C'est le total des journalistes, des professionnels des médias ou d'entreprises ayant signalé des sanctions ou des pressions du pouvoir politique en raison de la publication d'informations.
Objectif	Promouvoir la liberté d'expression.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 23 : Nombre de manifestations interdites par les autorités publiques.	
Définition	C'est le total de manifestations de citoyens interdites par les autorités publiques.
Objectif	Promouvoir la liberté d'expression.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Sous-dimension : JUSTICE	
Indicateur 24 : Proportion de dossiers traités dans les juridictions.	
Définition	C'est la part de dossiers traités dans les juridictions sur l'ensemble des dossiers reçus.
Objectif	Réduire les délais de traitement des dossiers judiciaires.
Méthode de calcul	Nombre des dossiers traités / Nombre des dossiers reçus X 100.
Indicateur 25 : Temps moyen de traitement des dossiers judiciaires.	
Définition	C'est la durée moyenne de traitement des dossiers judiciaires par rapport à leurs natures.
Objectif	Évaluer la célérité dans les procédures.
Méthode de calcul	Somme des durées de traitement des dossiers par nature / total des dossiers de la même nature reçus.
Indicateur 26 : Ratio magistrat par habitant.	
Définition	C'est le nombre de magistrat pour une population donnée.
Objectif	Améliorer le ratio magistrat par habitant.
Méthode de calcul	Nombre de magistrats / Population.
Indicateur 27 : Proportion du budget du Ministère en charge de la justice allouée à l'assistance judiciaire et juridique.	
Définition	C'est la part des ressources financières du Ministère en charge de la justice destinée à l'assistance judiciaire et juridique.
Objectif	Favoriser l'accès à la justice pour tous, surtout pour les pauvres.
Méthode de calcul	Montant du budget alloué à l'assistance judiciaire et juridique / Budget de la justice X 100.

Indicateur 28 : Proportion des justiciables ayant bénéficié de l'assistance juridique/ judiciaire.	
Définition	C'est la part de justiciables ayant bénéficié de l'assistance devant les tribunaux et de conseils sur les démarches administratives et judiciaires de la part de l'État.
Objectif	Promouvoir l'assistance juridique et judiciaire par l'État.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant bénéficié des services d'un avocat lors de leur procès / Nombre total de personnes jugées X 100.
DIMENSION : LÉGITIMITÉ.	
Sous-dimension : CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS.	
Indicateur 29 : Nombre de dialogues engagés entre l'État et les travailleurs.	
Définition	C'est le total des concertations entre l'État et les syndicats de travailleurs.
Objectif	Prévenir les conflits entre l'État et les travailleurs.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 30 : Proportion des populations ayant confiance dans le Gouvernement	
Définition	C'est la part de personnes qui affirment faire confiance au Gouvernement et à ses actions.
Objectif	Renforcer la cohésion entre le gouvernement et le peuple.
Méthode de calcul	Nombre de personnes qui affirment faire confiance au gouvernement / Nombre total de personnes interrogées X 100.
Indicateur 31 : Proportion de recours enregistrés auprès des Institutions de l'État ayant été traités.	
Définition	C'est la part des recours traités parmi les recours déposés par les populations auprès des Institutions de l'État lorsqu'elles s'estiment lésées par une décision publique.
Objectif	Promouvoir l'équité au sein de la société.
Méthode de calcul	Nombre de recours traités / Nombre total de recours enregistrés X 100.

Sous-dimension : CONFIANCE DANS LES FORMATIONS POLITIQUES	
Indicateur 32 : Proportion de la population en âge de voter ayant adhéré à un parti politique.	
Définition	C'est la part de la population en âge de voter qui milite dans les partis politiques.
Objectif	Renforcer le niveau de confiance de la population à l'égard des partis politiques.
Méthode de calcul	Nombre d'adhérents aux partis politiques / Effectif de la population en âge de voter X 100.
Indicateur 33 : Taux d'implantation des partis politiques.	
Définition	C'est la proportion de représentation des partis politiques sur l'étendue du territoire national.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le niveau de confiance de la population à l'égard des partis politiques; - Améliorer la couverture nationale par les partis politiques.
Méthode de calcul	Nombre de localités où les partis disposent de sections / Nombre total de localités X 100.
Sous-dimension : CONFIANCE INTERCOMMUNAUTAIRE	
Indicateur 34 : Proportion de personnes accordant une confiance aux membres d'une autre communauté.	
Définition	C'est la part des personnes qui affirment faire confiance aux personnes issues d'une autre communauté.
Objectif	Renforcer le niveau de confiance entre les communautés.
Méthode de calcul	Effectif de la population affirmant faire confiance / Effectif total de la population X 100.

Sous-dimension : CONFIANCE DANS LA SOCIÉTÉ CIVILE /CORPORATION	
Indicateur 35 : Nombre de contestations des leaders communautaires.	
Définition	C'est le total de tous les cas de ruptures de confiance entre les leaders et leurs communautés qui peuvent se traduire par des litiges, des incidents et dénonciations.
Objectif	Réduire les cas de défiance à l'autorité traditionnelle.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 36 : Proportion de la population ayant confiance dans les associations.	
Définition	C'est la part de la population qui a confiance dans les associations.
Objectif	Renforcer le niveau de confiance des populations dans les associations.
Méthode de calcul	Population ayant confiance / Population totale X 100.
Indicateur 37 : Proportion de la population ayant confiance dans les corporations.	
Définition	C'est la part des personnes qui font confiance dans la qualité du service rendu par les différentes corporations.
Objectif	Favoriser un climat apaisé pour éviter d'éventuels incidents ou discordes.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant confiance / Nombre total de personnes X 100.
DIMENSION : DIVERSITÉ	
Sous-dimension : RESPECT ET TOLÉRANCE	
Indicateur 38 : Nombre de conflits.	
Définition	C'est le total de situations marquées par une opposition entre personnes ou groupes de personnes qui peuvent donner lieu ou non à des expressions de violence.
Objectif	Réduire les conflits.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 39 : Nombre de conflits fonciers.	
Définition	C'est le total de conflits liés à la revendication d'une parcelle de terre.
Objectif	Réduire les conflits fonciers.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Sous-dimension : COOPÉRATION ET DIALOGUE.	
Indicateur 40 : Proportion de personnes disposées à recourir aux autorités traditionnelles pour régler leurs différends.	
Définition	C'est la part de personnes favorables au recours aux autorités traditionnelles pour le règlement d'un litige.
Objectif	Améliorer la confiance des populations en leurs dirigeants traditionnels.
Méthode de calcul	Populations favorables au recours / Populations enquêtées X 100.
Indicateur 41 : Nombre de litiges tranchés par les autorités traditionnelles.	
Définition	C'est le total de litiges ayant trouvé une solution auprès de l'autorité traditionnelle.
Objectif	Mesurer l'efficacité de l'autorité locale en matière de jugement et règlement.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 42 : Proportion de conflits réglés avec la participation des femmes ou des filles.	
Définition	C'est la part de conflits ayant connu une issue heureuse avec la participation de personnes de sexe féminin âgées de plus de 15 ans.
Objectif	Améliorer la participation des filles et des femmes dans la résolution des conflits.
Méthode de calcul	Nombre de conflits réglés avec la participation des femmes et des filles / Nombre total de conflits réglés X 100.

Indicateur 43 : Proportion de déplacés internes retournés.	
Définition	C'est la part des déplacés internes retournés à leur lieu de résidence habituelle.
Objectifs	- Améliorer les mécanismes de résolution durable des conflits; - Réduire les conflits et crises.
Méthode de calcul	Nombre de déplacés internes retournés / nombre de déplacés internes total X 100.
Indicateur 44 : Proportion de réfugiés ivoiriens retournés.	
Définition	C'est la part de personnes réfugiées à l'extérieur des frontières ivoiriennes et qui sont retournées au pays.
Objectif	Améliorer les politiques d'inclusion et de réconciliation nationale.
Méthode de calcul	Nombre de réfugiés retournés / Nombre total de Réfugiés X 100.
DIMENSION : APPARTENANCE	
Sous-dimension : VALEURS COMMUNES	
Indicateur 45 : Niveau de respect à l'égard des aînés et des pairs.	
Définition	C'est le degré d'appréciation du respect envers les personnes plus âgées (de façon mutuelle) et entre pairs.
Objectif	Améliorer le niveau de cohésion sociale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 46 : Degré de conscience professionnelle.	
Définition	C'est le niveau d'implication dans la réalisation des activités professionnelles.
Objectifs	- Contribuer au développement du pays ; - Renforcer le sentiment d'appartenance au même pays.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 47 : Niveau de respect des biens publics.	
Définition	C'est le degré de respect des édifices et des ressources publics.
Objectif	Renforcer l'esprit civique des citoyens.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.

Indicateur 48 : Niveau de respect des civilités.	
Définition	C'est le degré d'appréciation du respect envers un ensemble de règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.
Objectif	Améliorer le niveau de cohésion sociale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 49 : Niveau de respect des us et coutumes.	
Définition	C'est le degré d'appréciation du respect envers l'ensemble des habitudes, pratiques et usages traditionnels.
Objectif	Améliorer le niveau de cohésion sociale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 50 : Niveau de respect des symboles et institutions de la République.	
Définition	C'est le degré de respect des symboles (l'Effigie du Chef de l'État, les Armoiries, le Drapeau National, l'Hymne National, la Devise) et des Institutions de la République (Président de la République, Gouvernement, Parlement, etc.).
Objectif	Renforcer l'esprit civique.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Sous-dimension : IDENTITÉ COMMUNE	
Indicateur 51 : Nombre d'actions en faveur de l'institution de langues nationales.	
Définition	C'est le total de mesures et d'initiatives prises par l'État en vue de l'adoption de langues nationales comme langues d'apprentissage dans les écoles.
Objectif	Promouvoir une identité culturelle nationale.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 52 : Niveau du sentiment d'appartenance au même pays.	
Définition	C'est le degré (construit selon des critères précis) auquel les personnes se sentent acceptées par les autres et fières d'appartenir à la nation ivoirienne.
Objectif	Promouvoir une identité nationale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 53 : Niveau de participation aux travaux d'intérêt public.	
Définition	C'est le degré d'appréciation de l'engagement des personnes dans l'exécution des travaux d'intérêt public.
Objectif	Renforcer l'esprit civique.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 54 : Proportion de la population favorable à l'adoption d'une langue nationale autre que sa langue maternelle.	
Définition	C'est la part de la population qui exprime une opinion favorable à l'adoption d'une langue nationale autre que la sienne.
Objectif	Renforcer la reconnaissance en une identité culturelle nationale.
Méthode de calcul	$\text{Population favorable} / \text{Population totale des ivoiriens} \times 100.$
DIMENSION : INCLUSION	
Sous-dimension : ACCÈS A L'EMPLOI	
Indicateur 55 : Taux d'emploi informel.	
Définition	C'est la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi informel.
Objectif	Moderniser les emplois.
Méthode de calcul	$\text{Nombre d'emplois informels} / \text{Nombre total d'emplois} \times 100.$
Indicateur 56 : Taux d'emploi.	
Définition	C'est la proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans).
Objectif	Améliorer l'accessibilité à l'emploi.
Méthode de calcul	$\text{Nombre de personnes disposant d'un emploi} / \text{Nombre de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans)} \times 100.$

Indicateur 57 : Taux de NEET.	
Définition	C'est la proportion de la population des 16-35 ans qui n'est ni en emploi, ni en éducation-enseignement, ni en formation.
Objectif	Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes.
Méthode de calcul	Effectif de NEET / Effectif des jeunes (16-35 ans) X 100.
Sous-dimension : ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	
Indicateur 58 : Taux d'Accouchement assisté par un Personnel Qualifié (TAPQ).	
Définition	C'est la part de parturientes bénéficiant d'une assistance médicale lors de la délivrance.
Objectif	Renforcer l'accès des femmes enceintes aux services de santé.
Méthode de calcul	Nombre d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié / Nombre d'accouchements total X 100.
Indicateur 59 : Taux de couverture en CPN 1.	
Définition	C'est la proportion de femmes enceintes qui ont observé une Consultation PréNatale quelle que soit la période au cours de la grossesse.
Objectif	Renforcer l'utilisation des services de CPN par les femmes enceintes.
Méthode de calcul	Nombre de femmes enceintes qui ont fait une consultation / Nombre total de femmes enceintes X 100.
Indicateur 60 : Taux de couverture en CPN 4.	
Définition	C'est la proportion de femmes enceintes qui complètent les 4 CPN.
Objectif	Renforcer l'utilisation des services de CPN par les femmes enceintes.
Méthode de calcul	Nombre de femmes enceintes qui ont complété les 4 CPN / Nombre total de femmes qui ont fait au moins une CPN X 100.
Indicateur 61 : Nombre de nouvelles infections à VIH.	
Définition	C'est le total de nouveaux cas d'infection à VIH enregistrés pour une population déterminée.
Objectif	Réduire la prévalence du VIH.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 62 : Nombre de personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et qui reçoivent toujours leurs traitements (file active).	
Définition	C'est le total de personnes atteintes du VIH SIDA et qui reçoivent toujours leurs ARV.
Objectif	Améliorer la qualité de l'offre de soins.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 63 : Couverture vaccinale par antigène.	
Définition	C'est la proportion des enfants de 0-5 ans ayant reçu les vaccins recommandés.
Objectif	Assurer la croissance saine des enfants.
Méthode de calcul	Nombre d'enfants (0-5 ans) ayant reçu les vaccins recommandés / Nombre total d'enfants (0-5ans) X 100.
Indicateur 64 : Nombre de personnes ayant accès à un centre de santé à moins de 5 km.	
Définition	C'est le total des personnes habitant à moins de 5 km d'un centre de santé.
Objectif	Faciliter l'accès aux soins de santé.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 65 : Niveau de satisfaction des populations par rapport à l'offre de santé.	
Définition	C'est le degré de satisfaction des populations par rapport aux différentes prestations qui leur sont offertes dans les formations sanitaires.
Objectif	Améliorer la qualité de l'offre de soins.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Sous-dimension : ACCÈS AUX MOYENS DE PRODUCTION	
Indicateur 66 : Degré de satisfaction des populations par rapport aux conditions d'accès à la terre et aux plans d'eau.	
Définition	C'est le niveau de satisfaction des populations par rapport aux conditions d'accès à la terre et (ou) aux plans d'eau.
Objectif	Réduire le nombre de conflits liés aux conditions d'accès à la terre et (ou) aux plans d'eau.
Méthode de calcul	Echelle de valeur de 1 à 5.

Indicateur 67 : Proportion des agriculteurs ayant accès à des moyens de production moderne.	
Définition	C'est la part des agriculteurs utilisant des outils et techniques modernes de production.
Objectifs	- Accroître la production et améliorer les conditions de travail ; - Accroître l'accès des agriculteurs aux moyens de production modernes.
Méthode de calcul	Nombre des agriculteurs utilisant des moyens modernes de production / Nombre total des agriculteurs X 100.
Indicateur 68 : Ratio de la population agricole par rapport à la surface agricole utile.	
Définition	C'est le nombre de personnes des ménages dont le chef est un agriculteur rapporté à la superficie agricole praticable.
Objectif	Réduire les conflits fonciers.
Méthode de calcul	Population agricole / la superficie agricole utile totale.
Indicateur 69 : Proportion de la population ayant accès au crédit.	
Définition	C'est la part de la Population bénéficiant d'un prêt auprès d'une structure financière.
Objectif	Faciliter l'accès au crédit.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant obtenu un crédit / Nombre total de la population active ayant sollicité un crédit X 100.
Sous-dimension : RÉDUCTION DES VULNÉRABILITÉS	
Indicateur 70 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.	
Définition	C'est la part de la population vivant avec moins d'un dollar par jour par rapport au nombre de population active.
Objectif	Améliorer les conditions de vie de la population.
Méthode de calcul	Nombre d'individus pauvres / Nombre total d'individus X 100.
Indicateur 71 : Nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles et sinistres.	
Définition	C'est le total de personnes décédées, disparues, blessées ou qui ont connu des dommages suite à des catastrophes naturelles ou à des sinistres sur une période donnée.
Objectif	Réduire le nombre de victimes suite à des catastrophes naturelles ou des sinistres.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 72 : Proportion des ressources allouées par l'État aux couches défavorisées.	
Définition	C'est la part du budget affectée aux populations pauvres.
Objectif	Améliorer les conditions de vie des populations défavorisées.
Méthode de calcul	Budget alloué aux dépenses pro-pauvres / budget total X 100.
Sous-dimension : ACCÈS AUX SERVICES D'ÉDUCATION POUR TOUS	
Indicateur 73 : Taux d'achèvement du premier cycle.	
Définition	C'est la proportion de nouveaux élèves entrant en dernière année du 1 ^{er} cycle, quel que soit l'âge en rapport avec le nombre total d'élèves de l'âge théorique d'entrée à ce niveau d'études.
Objectif	Réduire les déperditions en milieu scolaire.
Méthode de calcul	Population d'élèves ayant atteint la dernière année du 1 ^{er} cycle / Population totale ayant l'âge théorique d'être au premier cycle X 100.
Indicateur 74 : Taux brut de scolarisation.	
Définition	C'est le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge par rapport à la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.
Objectif	Accroître le nombre d'enfants scolarisés.
Méthode de calcul	Effectif des élèves scolarisés pour un niveau / une population scolarisable de la tranche d'âge officielle de ce niveau X 100.
Indicateur 75 : Taux d'alphabétisation.	
Définition	C'est la proportion de la population (15 ans et plus) qui sait lire et écrire (UNESCO).
Objectif	Réduire l'analphabétisme.
Méthode de calcul	Nombre de personnes (15 ans et plus) qui savent lire et écrire / population totale de 15 ans et plus X 100.

Indicateur 76 : Taux Brut d'Admission (TAB)	
Définition	C'est le nombre total de nouveaux élèves en première année d'un cycle d'enseignement sans considération d'âge exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge d'entrer dans ce cycle.
Objectifs	- Accroître le niveau d'absorption des enfants ayant l'âge d'être admis dans un cycle ; - Accroître le taux de scolarisation.
Méthode de calcul	Nombre d'élèves admis dans un cycle / Nombre d'enfants ayant l'âge légal d'admission dans ce cycle X 100.
Indicateur 77 : Taux d'achèvement des filles au primaire.	
Définition	C'est le nombre total des nouvelles élèves entrant en dernière année du primaire, quel que soit l'âge et exprimé en pourcentage de la population totale des filles ayant l'âge théorique d'entrée dans le niveau secondaire.
Objectif	Améliorer l'accès des filles à l'enseignement secondaire.
Méthode de calcul	Population des filles ayant atteint la dernière année du primaire / population totale des filles ayant l'âge théorique d'être en dernière année du primaire X100.
Indicateur 78 : Indice de parité fille / garçon dans le secondaire.	
Définition	C'est le rapport entre le nombre de filles élèves inscrites au niveau secondaire et le nombre de garçons élèves du même niveau.
Objectif	Améliorer le niveau d'inclusion des filles dans le système éducatif.
Méthode de calcul	Taux brut de scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire / Taux brut de scolarisation des garçons dans l'enseignement secondaire.
Indicateur 79 : Taux d'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage.	
Définition	C'est la part des élèves ayant une difficulté et fréquentant l'école (handicap, grossesse, OEV...).
Objectif	Faciliter l'intégration scolaire et socio-professionnelle des enfants en difficulté.
Méthode de calcul	Nombre d'élèves en difficulté / Nombre total d'enfants en difficulté en âge d'aller à l'école X 100.
Indicateur 80 : Taux d'élèves ayant accès à une école à moins de 3 km.	
Définition	C'est la part d'élèves qui fréquentent une école distante de moins de 3 km de leur lieu de résidence.
Objectif	Rapprocher l'école des cellules familiales.
Méthode de calcul	Nombre d'élèves ayant une école à moins de 3 km de leur domicile / Total d'élèves X 100.

Indicateur 81 : Nombre moyen d'élèves par classe.	
Définition	C'est la moyenne de l'effectif d'élèves par classe.
Objectif	Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves.
Méthode de calcul	Nombre d'élèves / Nombre de classes.
Indicateur 82 : Ratio enseignant/ élèves.	
Définition	C'est le nombre moyen d'élèves par enseignant dans un niveau d'enseignement donné pour une année scolaire donnée.
Objectif	Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement primaire et secondaire.
Méthode de calcul	Nombre total d'élèves à un niveau donné d'enseignement / Nombre d'enseignants qualifiés au même niveau d'enseignement.
Sous-dimension : POSITIONNEMENT DES FEMMES	
Indicateur 83 : Proportion de lois discriminatoires ayant fait l'objet de révision.	
Définition	C'est la part des lois discriminatoires identifiées et rendues conformes au principe de l'égalité de sexe et de non-discrimination entre l'homme et la femme.
Objectif	Garantir l'égalité Homme/femme et garçon/fille.
Méthode de calcul	Nombre de lois discriminatoires identifiées et corrigées / Nombre de lois discriminatoires identifiées X 100
Indicateur 84 : Nombre de nouvelles lois visant à faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.	
Définition	C'est le total des nouvelles lois prises qui garantissent l'application des principes d'égalité et de non-discrimination entre l'homme et la femme depuis la constitution de 2016.
Objectif	Garantir l'égalité des chances Homme/Femme et Fille / Garçon.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 85 : Proportion des femmes dans les sphères de décision.	
Définition	C'est la part des femmes dans les instances de direction du Gouvernement, des ministères, des entreprises, conseils (municipaux, régionaux, villageois...).
Objectif	Améliorer la représentativité des femmes dans les instances de décision.
Méthode de calcul	Nombre de femmes dans les instances de décisions / Nombre de postes de prise de décision X 100.

Indicateur 86 : Proportion de salariés femmes.	
Définition	C'est la part des femmes qui exécutent un travail à temps plein ou partiel pour le compte d'un employeur en contrepartie d'un salaire et d'un traitement dans le secteur formel parmi l'ensemble des salariés.
Objectif	Réduire les inégalités de genre dans l'accès à l'emploi salarié.
Méthode de calcul	Nombre de femmes ayant un salaire / Nombre de salariés X 100.
Indicateur 87 : Proportion des femmes cadres.	
Définition	C'est la part de femmes employées ou dirigeantes d'une institution, entreprise appartenant à la catégorie supérieure des salariés.
Objectif	Améliorer l'accès des femmes aux emplois supérieurs.
Méthode de calcul	Nombre de femmes cadres / Nombre total de cadres X 100.
Sous-dimension : ACCES A UN CADRE DE VIE DECENT	
Indicateur 88 : Proportion de personnes souffrant de nuisance sonore.	
Définition	C'est la part de personnes qui déclarent souffrir de bruits, de troubles pouvant atteindre la santé et la tranquillité dans sa durée par rapport à l'ensemble de la population.
Objectif	Améliorer le cadre de vie.
Méthode de calcul	Nombre de plaintes pour nuisances sonores / population X 100.
Indicateur 89 : Proportion des ménages ayant accès aux installations d'assainissement améliorées.	
Définition	C'est la part des ménages vivant dans des milieux dont les installations d'assainissement, de par les types de techniques et les niveaux de services mis en place, fournissent en principe de meilleures conditions d'hygiène.
Objectif	Améliorer le cadre de vie des populations.
Méthode de calcul	Nombre de ménages ayant accès à des installations d'assainissement améliorées / Nombre total de ménages X 100.

Indicateur 90 : Proportion de la population ayant accès à un logement décent.	
Définition	C'est la part de la population vivant dans une habitation qui ne présente pas de risque de porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, dotée d'une surface habitable minimum, et dotée d'équipements la rendant conforme à un usage d'habitation.
Objectif	Améliorer le cadre de vie des populations.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant accès à un logement décent / population totale X 100.
Indicateur 91 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable.	
Définition	C'est la part des populations utilisant une source d'eau potable.
Objectif	Améliorer le cadre de vie des populations.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant accès à une source d'eau potable / Nombre total de population X 100.
Indicateur 92 : Taux d'accès à l'électricité.	
Définition	C'est la part des ménages ayant accès à l'électricité.
Objectif	Augmenter le nombre de ménages ayant accès à l'électricité.
Méthode de calcul	Nombre de ménages ayant accès à l'électricité / Nombre total de ménages X 100.
Sous-dimension : GOUVERNANCE	
Indicateur 93 : Indice de perception de la corruption de Transparency International.	
Définition	C'est le degré de corruption perçu dans un pays.
Objectif	Réduire le niveau de corruption.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 100 (Indicateur composite).
Indicateur 94 : Taux d'inflation annuel moyen.	
Définition	C'est la moyenne de l'inflation en glissement annuel des 12 mois.
Objectif	Réduire le coût de la vie.
Méthode de calcul	Moyenne de l'inflation en glissement annuel des 12 mois.

Indicateur 95 : Indice de Développement Humain (IDH).	
Définition	L'IDH est un indicateur composite qui permet de mesurer la qualité de vie moyenne de la population d'un pays.
Objectif	Améliorer le bien-être des populations.
Méthode de calcul	Moyenne géométrique des indices Espérance de vie, Education et Niveau de vie.
Indicateur 96 : Répartition des réseaux routiers.	
Définition	C'est l'ensemble des voies de circulation terrestres permettant le transport par véhicules routiers et, en particulier, les véhicules motorisés (automobiles, motos, autocars, poids lourds...).
Objectif	Favoriser la circulation des personnes et des biens sur l'ensemble des territoires.
Méthode de calcul	Mesure.
Indicateur 97 : Respect des calendriers électoraux.	
Définition	C'est le niveau de respect du calendrier électoral par les autorités et les parties prenantes aux élections.
Objectif	Renforcer la confiance de la population vis à vis du processus électoral et des autorités.
Méthode de calcul	Observation.
Indicateur 98 : Respect des règles de bonne conduite pendant les processus électoraux.	
Définition	C'est le niveau de respect par les groupements politiques et la société civile, des dispositions du code de bonne conduite en période électorale.
Objectif	Respecter les principes démocratiques.
Méthode de calcul	Observation.
Indicateur 99 : Proportion de villages de 500 habitants et plus électrifiés.	
Définition	C'est la part de villages qui ont au moins 500 habitants et qui sont électrifiés.
Objectif	Accroître le nombre de villages disposant d'éclairage public.
Méthode de calcul	Nombre de villages d'au moins 500 habitants et électrifiés / Nombre de villages d'au moins 500 habitants X 100.

Indicateur 100 : Proportion de forêts classées, de parcs et réserves illégalement occupés par les populations.	
Définition	C'est la part de forêts classées, de parcs et réserves illégalement occupés par des populations.
Objectif	Protéger l'environnement forestier, les parcs et réserves.
Méthode de calcul	Superficie de surface de forêts classées, parcs et réserves illégalement occupée / Surface totale des forêts classées, parcs et réserves X 100.
Indicateur 101 : Proportion des enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées à l'état civil.	
Définition	C'est la part d'enfants de moins de 5 ans qui sont enregistrés dans le registre de l'état civil.
Objectifs	- Permettre à chaque enfant de bénéficier d'un acte d'état civil; - permettre à l'État de disposer de données fiables pour la planification des actions en faveur de la population infantile.
Méthode de calcul	Nombre d'enfants de moins 5 ans déclarés à l'état civil / Nombre total d'enfants de moins de 5 ans X 100.
Indicateur 102 : Degré de satisfaction des populations par rapport à la gestion des ressources publiques.	
Définition	C'est le niveau de satisfaction des populations de 18 ans et plus par rapport à la gestion des ressources publiques.
Objectif	Améliorer la gestion des ressources publiques.
Méthode de calcul	Échelle de Valeur de 1 à 5.
Indicateur 103 : Nombre de condamnations des cas de corruption dans le système judiciaire.	
Définition	C'est le total de cas de condamnations pour corruption.
Objectif	Renforcer la confiance de la population dans les institutions judiciaires.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 104 : Nombre de cas de corruption rapportés par les citoyens aux Institutions de bonne gouvernance.	
Définition	C'est le total des cas de corruption notifiés par la population aux Institutions de bonne gouvernance.
Objectif	Renforcer la confiance de la population dans les institutions de bonne gouvernance.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 105 : Proportion des personnes ayant le sentiment que les nominations dans l'administration publique se font sur la base de l'appartenance ethnique et/ou politique.	
Définition	C'est la part de la population qui pense que les nominations sont liées à l'appartenance politique et/ou ethnique.
Objectif	Renforcer la confiance de la population dans les décisions de l'exécutif.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant le sentiment que les nominations se font sur la base de l'appartenance politique et / ou ethnique / Population totale X 100.
Indicateur 106 : Proportion des fonctionnaires et agents de l'État ayant le sentiment qu'il existe une discrimination dans l'octroi des primes dans l'administration publique.	
Définition	C'est la part des fonctionnaires et agents de l'État qui estiment qu'il existe des discriminations dans l'octroi de primes aux agents dans l'administration publique.
Objectif	Assurer l'équité dans l'octroi des primes de motivation dans l'administration publique.
Méthode de calcul	Nombre de fonctionnaires et agents de l'État ayant le sentiment de discrimination / Nombre total de fonctionnaires et agents de l'État X 100.
Indicateur 107 : Nombre de cadres et agents mis à l'écart du fonctionnement de l'Administration Publique.	
Définition	C'est le total de cadres et agents de l'Etat relevés de leur fonction sans nouvelle affectation.
Objectif	Améliorer le sentiment d'appartenance.
Méthode de calcul	Dénombrement.
DIMENSION : PARTICIPATION POLITIQUE ET CITOYENNE	
Sous-dimension : PARTICIPATION POLITIQUE	
Indicateur 108 : Proportion de femmes candidates aux élections.	
Définition	C'est la part de femmes candidates aux élections.
Objectif	Accroître la participation des femmes à la vie politique.
Méthode de calcul	Nombre de femmes candidates / Nombre total de candidats X 100.
Indicateur 109 : Proportion de candidatures indépendantes enregistrées aux élections.	
Définition	C'est la part de candidatures indépendantes enregistrées sur l'ensemble des candidatures.
Objectif	Renforcer le niveau d'ouverture du jeu démocratique.
Méthode de calcul	Nombre de candidatures indépendantes enregistrées / Nombre total de candidatures enregistrées X 100.

Indicateur 110 : Proportion de formations politiques ayant pris part aux élections.	
Définition	C'est la part de formations politiques ayant pris part aux élections sur l'ensemble des formations politiques officiellement enregistrées.
Objectif	Renforcer le niveau de participation au jeu politique.
Méthode de calcul	Nombre de formations politiques candidates / Nombre total de formations politiques déclarées X 100.
Sous-dimension : PARTICIPATION CIVIQUE	
Indicateur 111 : Niveau d'engagement des leaders politiques dans les activités de cohésion sociale.	
Définition	C'est le degré d'engagement évalué à partir de critères précis pour mettre en évidence l'implication effective des leaders politiques dans les activités de cohésion sociale.
Objectif	Promouvoir la cohésion sociale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur 1 à 5.
Indicateur 112 : Taux de participation au scrutin.	
Définition	C'est la proportion de personnes qui ont participé au scrutin.
Objectif	Améliorer le niveau de participation de la population au scrutin.
Méthode de calcul	Nombre de personnes ayant participé au scrutin / Nombre de personnes inscrites sur la liste électorale X 100.
Indicateur 113 : Proportion de contribuables qui paient leurs impôts dans les délais prescrits par la loi.	
Définition	C'est la part des personnes physiques et morales qui paient leurs impôts à temps.
Objectifs	- Améliorer la participation financière des populations à la vie de la nation; - Améliorer le civisme fiscal.
Méthode de calcul	Nombre de contribuables ayant payé leurs impôts dans les délais / Nombre de personnes imposables X 100.
Indicateur 114 : Proportion de la population agricole détenant un titre foncier et qui paye un impôt foncier sur la propriété.	
Définition	C'est la part de la population agricole qui possède un titre foncier et qui est à jour dans le paiement de l'impôt foncier sur la propriété.
Objectifs	- Renforcer la contribution des agriculteurs dans le développement par la paye des impôts; - Renforcer le civisme fiscal.
Méthode de calcul	Population agricole détenant un certificat foncier et payant son impôt / population agricole totale X 100.

3.3- FICHES INDICATEURS DE SOLIDARITÉ

Tableau 2 : LES INDICATEURS DE SOLIDARITÉ

37 indicateurs - 08 sous-dimensions - 02 dimensions

DIMENSION : SOLIDARITÉ PUBLIQUE	
Sous-dimension : ASSURANCE SOCIALE	
Indicateur 1 : Taux de couverture de la CMU.	
Définition	C'est la part de la population qui bénéficie de la couverture maladie publique (Couverture Maladie Universelle).
Objectif	Garantir l'accès de tous à une couverture maladie.
Méthode de calcul	Population couverte par une assurance maladie publique / Population totale X 100.
Indicateur 2 : Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne.	
Définition	C'est la part de population ayant les moyens de disposer des médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon ininterrompue.
Objectif	Faciliter l'accès aux médicaments et vaccins essentiels, à moindre coût conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.
Méthode de calcul	Nombre de personnes pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à moindre coût / population totale X 100.
Indicateur 3 : Degré de satisfaction de personnes bénéficiant d'une assurance publique.	
Définition	C'est le niveau de satisfaction des personnes qui bénéficient d'une assurance maladie initiée par l'État.
Objectif	Améliorer la performance du système d'assurance publique.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.

Indicateur 4 : Taux d'accès des populations à un mécanisme de prévoyance sociale.	
Définition	C'est la proportion des personnes bénéficiant d'un mécanisme de prévoyance sociale pour faire face aux risques sociaux notamment la vieillesse, l'invalidité et le chômage.
Objectif	Accroître le nombre de personnes pouvant bénéficier de la prévoyance sociale.
Méthode de calcul	Nombre d'assurés sociaux / Population totale active X 100.
Sous-dimension : ASSISTANCE SOCIALE	
Indicateur 5 : Proportion du budget dévolue aux actions sociales.	
Définition	C'est la part du budget de l'État qui est consacrée aux actions sociales.
Objectif	Accroître la prise en charge des personnes vulnérables.
Méthode de calcul	Budget alloué aux actions sociales/Budget total X 100.
Indicateur 6 : Proportion des personnes en situation de handicap, diplômées ayant été insérées dans un emploi.	
Définition	C'est la part des personnes vivant avec un handicap, diplômées et intégrées dans un emploi.
Objectif	Favoriser l'intégration socio-professionnelle de personnes vivant avec un handicap.
Méthode de calcul	Population des travailleurs vivant avec un handicap / Population totale des personnes diplômées vivant avec un handicap, aptes à travailler X100.
Indicateur 7 : Proportion d'étudiants boursiers ou bénéficiant de secours financiers.	
Définition	C'est la part d'étudiants bénéficiant d'une bourse de l'État.
Objectif	Améliorer les conditions de vie des étudiants.
Méthode de calcul	Nombre d'étudiants boursiers / effectif total des étudiants X 100.
Indicateur 8 : Proportion d'étudiants logés par l'État.	
Définition	C'est la part d'étudiants ayant fait la demande et disposant d'un lit attribué par l'État.
Objectif	Améliorer les conditions de vie, d'étude des élèves et étudiants.
Méthode de calcul	Nombre d'étudiants logés par l'État /total des étudiants ayant fait la demande X 100.

Indicateur 9 : Proportion d'établissements scolaires disposant d'une cantine scolaire.	
Définition	C'est la part d'établissements publics disposant au moins d'une cantine scolaire.
Objectif	Améliorer les conditions de vie et d'étude des élèves.
Méthode de calcul	Nombre d'établissements publics disposant d'au moins une cantine / Nombre total des établissements publics X 100.
Indicateur 10 : Nombre de pupilles de l'État.	
Définition	C'est le total d'enfants en situation difficile pris en charge par l'État.
Objectif	Améliorer les conditions de vie et d'étude des enfants en situation difficile.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 11 : Nombre de pupilles de la nation.	
Définition	C'est le total d'enfants en situation difficile dont les parents sont décédés en mission commandée par l'État.
Objectif	Améliorer les conditions de vie et d'étude des pupilles de la nation.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 12 : Nombre de victimes de catastrophes assistées par l'État.	
Définition	C'est le total de personnes victimes de toutes les formes de catastrophes et qui sont assistées par l'État.
Objectif	Réduire le nombre de personnes vulnérables.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 13 : Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de filets sociaux.	
Définition	C'est le total des ménages bénéficiant des filets sociaux.
Objectif	Réduire le nombre de personnes vulnérables.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 14 : Nombre d'indigents assistés par d'autres formes d'aides que les filets sociaux.	
Définition	C'est le total de personnes qui manquent du minimum vital identifiées selon des critères définis par l'État et qui sont assistées par d'autres formes d'aides de l'État.
Objectif	Réduire le nombre de personnes vulnérables.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 15 : Nombre de victimes de conflits assistées par l'État.	
Définition	C'est le total de personnes victimes de conflits qui sont assistées par l'État.
Objectif	Réduire le nombre de personnes vulnérables.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 16 : Nombre de personnes rapatriées avec l'assistance de l'État.	
Définition	C'est le total de personnes vivant à l'extérieur dans des conditions difficiles retournées au pays avec l'aide de l'État.
Objectif	Réduire le nombre d'Ivoiriens vulnérables vivant à l'extérieur du pays.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Sous-dimension : LÉGISLATION PROTECTRICE	
Indicateur 17 : Nombre de lois visant à protéger les couches sociales vulnérables.	
Définition	C'est le total de lois qui prennent en compte les besoins spécifiques des personnes vulnérables.
Objectif	Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables dans l'élaboration des textes de loi.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 18 : Nombre de textes juridiques visant à protéger les femmes.	
Définition	C'est le total de textes juridiques pris pour répondre à des besoins spécifiques des femmes.
Objectif	Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des femmes.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 19 : Degré de satisfaction dans l'application des textes de lois protectrices des femmes et des couches vulnérables.	
Définition	C'est le niveau de satisfaction de l'application des textes de lois protectrices.
Objectif	Assurer la protection des femmes et des couches vulnérables.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.

DIMENSION : SOLIDARITÉ PRIVÉE	
Sous-dimension : SOLIDARITÉ FAMILIALE	
Indicateur 20 : Degré d'appréciation des rapports entre les membres de la famille.	
Définition	C'est la qualité des rapports entre les membres d'une famille restreinte ou élargie.
Objectif	Renforcer le niveau de solidarité familiale.
Méthode de calcul	Échelle de valeur de 1 à 5.
Indicateur 21 : Proportion des personnes âgées ne bénéficiant pas de l'assistance de leurs enfants.	
Définition	C'est la part de personnes du 3 ^{ème} âge (65 ans et plus) qui affirment ne pas recevoir d'assistance de la part de leur (s) enfant (s).
Objectif	Renforcer la solidarité envers les personnes du 3 ^{ème} âge.
Méthode de calcul	Nombre de personnes du 3 ^{ème} âge déclarant ne pas recevoir de l'assistance de leurs enfants / Population totale des personnes du 3 ^{ème} âge ayant des enfants X 100.
Indicateur 22 : Nombre de malades abandonnés dans les établissements sanitaires.	
Définition	C'est le total de personnes hospitalisées et n'ayant aucun membre de la famille répondant d'elles.
Objectif	Renforcer la solidarité familiale.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 23 : Proportion des ménages accueillant un parent n'appartenant pas à la famille restreinte.	
Définition	C'est la part des ménages qui acceptent d'accueillir une autre personne qui n'est pas de leur famille restreinte.
Objectif	Promouvoir l'esprit de solidarité et d'entraide.
Méthode de calcul	Nombre de ménages accueillant un parent n'appartenant pas à la famille restreinte / Nombre total de ménages X 100.
Indicateur 24 : Nombre d'enfants de la rue.	
Définition	C'est le total d'enfants qui ne vivent pas dans un domicile familial et qui vivent dans les rues.
Objectif	Assurer la protection et la resocialisation des enfants vulnérables notamment ceux en rupture sociale.
Méthode de calcul	Dénombrement.

Indicateur 25 : Nombre de filles mères (13 – 17 ans révolus) exclues ou abandonnées par leurs familles.	
Définition	C'est le total de filles qui sont abandonnées ou exclues par leur famille parce qu'elles portent une grossesse ou ont eu un enfant.
Objectif	Renforcer l'assistance aux filles mères.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 26 : Proportion de la population carcérale affirmant avoir reçu des visites des membres de la famille.	
Définition	C'est la part des prisonniers qui reçoivent régulièrement la visite des membres de leur famille restreinte ou élargie.
Objectif	Promouvoir la solidarité familiale à l'endroit des détenus.
Méthode de calcul	Population carcérale affirmant recevoir des visites de leur famille / le total de la population carcérale X 100.
Indicateur 27 : Proportion des malades hospitalisés affirmant recevoir des visites de leurs familles.	
Définition	C'est la part des malades qui reçoivent les visites de leurs parents.
Objectif	Renforcer la solidarité familiale.
Méthode de calcul	Nombre de malades hospitalisés visités / Nombre de malades hospitalisés X 100.
Sous-dimension : SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	
Indicateur 28 : Nombre de personnes bénéficiant d'appui communautaire.	
Définition	C'est le total de personnes qui affirment bénéficier du soutien des membres de la communauté.
Objectif	Valoriser l'esprit de solidarité communautaire.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 29 : Proportion d'évènements réunissant l'ensemble des communautés.	
Définition	C'est la part d'évènements (faits majeurs) qui réunissent des ressortissants des différentes communautés.
Objectif	Renforcer la solidarité intercommunautaire.
Méthode de calcul	Nombre d'évènements auxquels participent les communautés / Nombre d'évènements dans la communauté X 100.

Indicateur 30 : Proportion de la population urbaine active dans une association des ressortissants de leur village.	
Définition	C'est la part des citoyens actifs dans une association de leur village.
Objectif	Renforcer le niveau de solidarité dans les villes.
Méthode de calcul	Nombre de personnes vivant en zone urbaine qui sont actives / Nombre total de la population urbaine X 100.
Sous-dimension : SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE	
Indicateur 31 : Proportion de la population appartenant à une association.	
Définition	C'est la part de la population affirmant appartenir à une association.
Objectif	Évaluer le niveau de solidarité associative.
Méthode de calcul	Nombre de personnes appartenant à une association / population cible X 100.
Sous-dimension : SOLIDARITÉ CORPORATISTE	
Indicateur 32 : Proportion des corps de métier ayant une mutuelle.	
Définition	C'est la part des corps de métier détenant une mutuelle.
Objectif	Promouvoir la solidarité corporatiste.
Méthode de calcul	Nombre de corps de métiers ayant une mutuelle / Nombre total de corps de métier X 100.
Indicateur 33 : Proportion des travailleurs appartenant à un syndicat ou une mutuelle corporatiste.	
Définition	C'est la part des travailleurs appartenant à un syndicat ou une mutuelle corporatiste.
Objectif	Encourager la participation des travailleurs à la solidarité.
Méthode de calcul	Nombre de travailleurs appartenant à un syndicat ou une mutuelle corporatiste / Population des travailleurs X 100.

Indicateur 34 : Proportion des travailleurs à jour de leur cotisation syndicale.	
Définition	C'est la part des travailleurs membres de syndicats à jour de leur cotisation dans leur syndicat.
Objectifs	- Développer les secteurs participatifs entre travailleurs ; - Accroître la solidarité syndicale.
Méthode de calcul	Nombre des travailleurs à jour de leur cotisation / Nombre total de travailleurs de tous les syndicats X 100.
Indicateur 35 : Nombre de coopératives agricoles.	
Définition	C'est le total de regroupements des agriculteurs.
Objectif	Promouvoir la solidarité entre les agriculteurs pour une meilleure défense de leurs intérêts.
Méthode de calcul	Dénombrement.
Indicateur 36 : Proportion des agriculteurs appartenant à une coopérative.	
Définition	C'est la part des personnes qui ont l'agriculture pour métier et qui appartiennent à un regroupement de producteurs agricoles.
Objectif	Promouvoir la solidarité au sein des agriculteurs pour mieux défendre leurs intérêts.
Méthode de calcul	Nombre d'agriculteurs appartenant à une coopérative agricole / Nombre total des agriculteurs X 100.
Sous-dimension : RESPONSABILITÉ SOCIETALE DES ENTREPRISES	
Indicateur 37 : Proportion d'entreprises ayant réalisé des œuvres sociales.	
Définition	C'est la part d'entreprises ayant entrepris la réalisation d'infrastructures ou autres œuvres sociales.
Objectif	Renforcer la solidarité des entreprises à l'égard des populations.
Méthode de calcul	Nombre d'entreprises ayant réalisé des œuvres sociales / Nombre total d'entreprises X 100.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire dispose désormais de ses indicateurs de Solidarité et de Cohésion Sociale. Leur renseignement permettra d'évaluer régulièrement l'état de la solidarité et de la cohésion sociale en vue de faire des recommandations appropriées au Gouvernement et lui faciliter la prise de décision.

Ces indicateurs qui devront être régulièrement renseignés, seront utilisés pour le calcul de l'Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale. Leur renseignement nécessite une franche et étroite collaboration de toutes les structures productrices des données. Il appartient donc à chacun de s'engager, dans le cadre de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats, à mettre à disposition, et à temps, les informations relatives aux indicateurs nationaux de solidarité et de cohésion sociale.

Enfin, ces indicateurs sont contextuels et devront être actualisés périodiquement.

Ce livret a été produit avec le soutien financier du Programme d'Appui au Renforcement de l'Inclusion et de la Cohésion Sociale (PARICS) -Banque Africaine de Développement (BAD)



OBSERVATOIRE DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA COHÉSION SOCIALE (OSCS)
Cocody Angré, 7ème Tranche, lot n°2627, non loin du pont.
Tel : 22 42 67 34
Site web : oscs.solidarite.gouv.ci
Email : info@oscs-solidarite.org